

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 16 JANVIER 2019

M. Frédéric GILARDOT, Président, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ouvre la séance en présentant le rapport moral.

1 - RAPPORT MORAL

Depuis 1968 l'association savoyarde des classes de découvertes organise des séjours scolaires pour les écoles de Savoie. En 50 ans d'existence, notre association n'a cessé de croître et d'évoluer.

Nos actions et nos missions se sont centrées sur l'évolution de nos structures, préservant les classes de Savoie, mais autorisant l'association à continuer d'évoluer malgré les restrictions de budget depuis 2015...

Le département contribue toujours au départ des élèves des écoles et collèges de Savoie en allouant une aide globale de 350 000 €.

Nous avons fait le choix de centrer cette aide pour les familles et de donner à l'ASCD les moyens d'une gestion autonome, permettant de financer des séjours scolaires à moindre coût par le développement de l'accueil de publics adultes et enfants durant les vacances scolaires.

Le tournant pris durant l'année scolaire 2017-2018 a permis d'organiser nos activités de façon très différente en précisant les rôles et les missions de chacun et de chaque structure.

- 1- Pour le Chalet Edelweiss, le renouvellement de la délégation de service public nous a permis d'envisager autrement la gestion du chalet grâce à un loyer revu à la baisse et à un changement de direction. Les nouvelles orientations ont permis de réorganiser l'accueil en visant de nouveaux publics, notamment durant les vacances scolaires, sans pour autant négliger bien sûr l'accueil de nos élèves.
- 2- Pour le centre montagne l'Arméra nous avons choisi de réaliser un certain nombre de travaux visant à améliorer et diversifier l'accueil des différents publics.

Ces travaux d'aménagement votés lors du conseil d'administration de juin 2018 seront réalisés courant 2019 grâce à des demandes de subventions effectuées auprès de la Région et du Département pour lesquelles nous aurons je l'espère les accords en mars et avril 2019.

Ce projet consiste essentiellement en l'aménagement d'une salle de sports pluriactivités avec un tapis de judo, une salle d'escalade, une salle de remise en forme et un espace détente avec spa et sauna.

Des travaux importants seront également réalisés dans les cuisines ainsi que dans deux des bâtiments : réaménagement des espaces sanitaires notamment en intégrant, autant que faire se peut, des salles d'eau complètes dans certaines chambres.

Enfin l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera réalisée et deux chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite seront également aménagées.

3- Pour le siège de l'association situé dans les locaux du collège Jules Ferry à Chambéry, l'activité s'est diversifiée mais les missions ont été séparées.

Trois « services » contribuent aujourd'hui à son fonctionnement :

- Le premier concerne les séjours scolaires savoyards pour lesquels l'organisation reste globalement stable malgré une légère tendance à la baisse constatée depuis 3 ans.
- Le second développe l'accueil des classes de neige extérieures à notre département et contribue au développement économique de l'activité du siège et des centres d'hébergement que l'association gère.
- Le troisième enfin héberge la société à actions simplifiée Cap'Ouréa qui commercialise les séjours familles et adultes hors temps scolaire.





C'est bien dans la conjugaison de ces actions complémentaires que nous avons pu engager le pari de l'avenir et permettre à l'association de développer de façon sereine l'organisation des séjours scolaires et l'accueil de ses élèves dans les meilleures conditions possibles.

L'ASCD sait que, outre son activité principale, elle peut s'appuyer sur sa filiale Cap'Ouréa qui, forte de ses 3 salariées, peut aujourd'hui communiquer et développer ses actions commerciales envers les publics adultes grâce notamment à un bail signé entre les deux parties propres à assurer l'activité de la SAS et le financement de l'association.

Bien sûr ces choix étaient osés mais les résultats que nous allons vous présenter aujourd'hui montrent bien qu'il fallait les faire et que les difficultés sont vraisemblablement derrière nous.

Il conviendra bien sûr d'être lucide et prudent concernant les choix restant à faire.

Il faudra aussi évaluer nos actions et c'est bien dans ce cadre-là que je peux dire aujourd'hui le bien-fondé de nos choix précédents.

Vous le verrez dans le détail, notre activité évolue ; mais elle se fait toujours au service des enseignants, maintenant ainsi l'image de service public et de guichet unique que l'ASCD véhicule depuis maintenant plus de 50 ans.

Malgré tout, les freins constatés aux départs en séjours scolaires avec nuitées ne doivent pas ou ne devraient pas empêcher la dynamique d'une classe de découvertes ou d'un court séjour. Nous savons tous que le « vivre ensemble » que la socialisation, le respect entre tous, sont des valeurs que nous voulons inculquer à tous nos élèves. La formation du futur citoyen est un enjeu majeur de l'école et les séjours scolaires avec nuitées peuvent et doivent concourir à l'atteinte de cet objectif.

Alors, oui nous continuerons d'avoir à cœur de permettre à tous ceux qui le désirent d'organiser un séjour scolaire avec nuitées.

Notre association continuera de développer les courts séjours et l'accompagnement de projets particuliers.

Nous renforcerons nos capacités d'accueil et d'organisation de classes de neige.

Nous prolongerons le travail remarquable des ambassadeurs qui ont permis cette année la mise à jour de tous les dossiers pédagogiques en « ancrant » ceux-ci aux domaines du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, après avoir réalisé l'année dernière les livrets mer et les livrets montagne cycle 2 et cycle 3. Ce sont maintenant des atouts précieux qui sont donnés à tous les élèves accueillis en Savoie et qui participent à la réussite de leur séjour. Nous resterons très vigilants à maintenir le cap qui a toujours été le nôtre.

N'oublions pas qu'avec la gestion de deux centres d'hébergement et la création de Cap'Ouréa, c'est maintenant plus de 25 salariés en équivalent temps plein qu'il faut désormais gérer et guider dans la réussite.

Comme chaque année, je ne saurai conclure ce rapport moral sans saluer le rôle important et primordial de nos partenaires.

En premier lieu, le Conseil Départemental de la Savoie qui reste engagé dans l'aide aux classes de découvertes et aux courts séjours.

Je souhaite aussi remercier toutes les municipalités qui participent financièrement au départ de leurs élèves. Remercier enfin tous les partenaires qui facilitent l'organisation de nos séjours et en particulier la Ligue de l'Enseignement avec laquelle les relations restent excellentes et toujours constructives.

Enfin, je terminerai ce rapport moral en remerciant chaleureusement tous ceux qui nous font confiance... toutes les écoles et tous les enseignants qui nous ont choisis pour l'organisation de leur séjour... et toute l'équipe « opérationnelle » de l'A.S.C.D qui réussit à faire évoluer favorablement autant de projets...

Le Président, Frédéric GILARDOT

Assemblée générale du 16 janvier 2019, École de BASSENS

VOTE: 37 voix (16 vote; et 21 pouvoir;)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.





1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ

A - ACTIVITÉ 2017/2018:

Après une activité 2016/2017 très satisfaisante, l'année scolaire 2017/2018 affiche une activité en baisse et se situe au même niveau qu'en 2015/2016.

- Diminution en nombre de classes (- 18.05 %)
- Diminution en nombre de journées/élèves (- 14.23 %)

La durée moyenne des classes de découvertes est en légère hausse et est comparable à celle de 2015/2016 (5.66 jours).

□ Bilan général :

Le bilan général regroupant le premier degré public, le second degré public et l'enseignement privé se décompose de la manière suivante :

- 227 classes
- 5 030 élèves
- 28 448 journées/élèves.

Par secteur, l'activité représente en pourcentage de journées/élèves :

•	Premier degré public	87.17 %	24 797	journées/élèves
•	Second degré public	6.68 %	1 900	journées/élèves
•	enseignement privé	6.15 %	1 751	journées/élèves.

1er degré public :

- Le nombre de classes diminue de 17.52 %.
- Le nombre de journées/élèves diminue également de 12.17 %.
- La proportion des séjours courts est en hausse (183 classes pour 21 442 journées/élèves soit 95 % de l'activité).
- Baisse sensible des séjours neige (- 20 %), des séjours patrimoine (- 20 %), des séjours lac et grand lac (- 7 %)
- Augmentation pour les séjours nature et séjours divers.
- Stabilité pour les classes de mer et les séjours sportifs.
- L'A.S.C.D. programme 172 séjours soit 89.10 % de l'activité du 1^{er} degré.

Second degré public :

- Deux années consécutives avec une légère hausse de l'activité (19 classes enregistrées cette année scolaire, 17 classes en 2016/2017).
- 5 classes de neige, 1 classe mer, 5 séjours sportifs, 7 classes patrimoine, 1 séjour voile.

Enseignement privé:

Sensible baisse de l'activité pour 2017/2018 avec 15 classes (26 classes en 2016/2017), à la fois pour le 1^{er} degré et le second degré.

Premier degré:
 Second degré:
 2 classes mer, 2 classes patrimoine, 5 classes neige.
 2 classes de neige, 1 séjour sportif et 3 classes nature.

Commentaire: :

- La courbe d'activité revient à un schéma classique en dent de scie, puisqu'après une activité en augmentation l'an passé, 2017/2018 affiche une baisse d'activité.
- Seul le secondaire public est concerné par une hausse d'activité.





Adresse postale : 2A Impasse du Chardonnet 73000 CHAMBERY

• La problématique de l'activité ski que ce soit en sortie journée ou bien en classe de découvertes reste bien présente. C'est pourquoi, l'A.S.C.D. a lancé un questionnaire auprès des écoles savoyardes pour établir un audit sur les raisons de la défection de cette pratique. Concernant la sortie ski journée, trois freins ont été largement énoncés : la peur de l'accident, la lourdeur de l'organisation et le coût. Des actions ont été proposées notamment en partenariat avec la station d'Aillons-Margériaz pour relancer le ski scolaire auprès de nos écoles.

☐ Classes A.S.C.D. / classes autonomes 2017/2018 :

Pour l'année scolaire 2017/2018, la répartition A.S.C.D. / classes autonomes pour tous publics confondus affiche un nombre de séjours A.S.C.D. de 190 classes (85 %) et 37 classes (15 %) en organisation autonomes.
 Sur 193 classes de découvertes premier degré public, 172 ont été organisées par l'A.S.C.D. et 21 restent à l'organisation des écoles.

• Séjours avec accompagnement :

- 16 classes et 5 collèges de Savoie ont fait appel à l'A.S.C.D. pour les aider dans l'organisation de leurs projets soit au total 21 séjours. L'année dernière, 45 séjours avaient été réalisés.
- Ont été également accompagnés spécifiquement sur des séjours neige: 61 classes dont 5 classes de collèges et lycée de l'île de La Réunion ainsi que du Lycée Français du San Salvador. Nous restons dans une augmentation continue de l'accueil de classes extérieures avec, pour cette année, une progression sensible (35 séjours en 2016/2017).

Courts séjours :

- Pour 2017/2018, 62 courts séjours aidés « CAP SAVOIE » ont été réalisés et 18 courts séjours non aidés. Baisse du nombre de courts séjours aidés « CAP SAVOIE », et stabilité du nombre de courts séjours non aidés.
- Création de deux nouveaux séjours dans les Bauges : « Des plantes et des hommes » et « A la découverte des grottes ».

Commentaires :

- Le bilan global de l'activité de l'A.S.C.D. comprenant l'ensemble des séjours qu'ils soient aidés, non aidés et pour tous publics confondus s'élève à 46 890 journées/élèves contre 43 765 journées/élèves l'an passé. Le nombre de séjours organisés par les classes extérieures est en constante augmentation depuis 4 ans et pour cette année scolaire, c'est la progression très marquée de ce public qui a permis de rester dans cette dynamique; puisque l'ensemble des autres séjours sont en retrait.
- Depuis trois ans, la tendance des classes de découvertes est à la baisse. La proposition des activités, les évolutions sociétales, l'âge des enseignants partants et la motivation des jeunes enseignants peuvent sans doute expliquer pour partie cette situation. Un important travail de réflexion devra se mettre en place sur la formation initiale que ce soit au niveau de l'Education Nationale ou de l'ESPE afin de relancer une dynamique de départs.

□ Les ambassadeurs « Savoie » :

Les ambassadeurs ont finalisé le livret de l'élève montagne cycles 2 et 3, le livret de l'élève mer cycle 3 ainsi que les dossiers pédagogiques pour les fiches élèves.

Le livret neige a été distribué à toutes les écoles de Savoie ou extérieures organisant un séjour neige en Savoie. Il a été très bien acqueilli

Le livret mer sera bientôt distribué à toutes les écoles savoyardes organisant un séjour mer.

Le fort investissement des ambassadeurs a permis également la réactualisation des dossiers pédagogiques, dossiers consultables sur le site de l'A.S.C.D.

L'ensemble de ces outils pédagogiques construits sur la base de compétences soclées, est au service des enseignants pour la préparation de leurs séjours.





Adresse postale: 2A Impasse du Chardonnet 73000 CHAMBERY

B - AIDES AUX FAMILLES:

Synthèse des aides versées :

- Pour l'année scolaire 2017/2018, le montant des aides distribuées s'élève à 257 119.25 € pour les classes de découvertes et 25 512 € pour les courts séjours soit un total global de 282 631.25 €.
 - Sur cette somme de 257 119.25 €, l'activité neige représente un montant d'aides de 60 017.20 €, l'activité mer 83 422.20 € et les classes diverses 108 733.00 €.
 - 4 946.85 € ont été distribués en aides exceptionnelles.
 - Pour mémoire, une subvention de 350 000 € est allouée aux aides en direction des familles.
- L'ensemble des taux moyens des aides versées est en baisse par rapport à l'an dernier, à l'exception de ceux de l'enseignement primaire privé.

□ Nouvelle grille des aides aux familles 2017/2018 :

• La nouvelle grille des aides du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2017/2018 ayant terminé sa première année d'application, il est trop tôt pour envisager des conclusions fiables et pertinentes, elle est donc reconduite pour l'année scolaire 2018/2019 et devrait être maintenue jusqu'en juin 2020 pour une évaluation objective.

VOTE: 37 voix (16 vote; et 21 pouvoir;)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2 - RAPPORT FINANCIER

A-BILAN 2017/2018:

- Pour mémoire, la convention triennale (2017/2020) validée par le Conseil Départemental fixe un montant maximum de subvention de 350 000 € par année scolaire soit 1 050 000 € sur trois ans. Ces 350 000 € sont prioritairement dépensés pour les aides aux familles, et en cas de non dépense de la totalité de la subvention, la somme restante sera positionnée sur la ligne « fonctionnement » de l'A.S.C.D. avec un plafonnement à 50 000 €. Pour l'année scolaire 2017/2018, le montant des aides distribuées en direction des familles n'ayant pas atteint les 350 000 €, par conséquent, comme initialement prévu dans la convention, la somme de 50 000 € sera allouée sur la ligne budgétaire « fonctionnement ».
- La réorganisation comptable confiée cette année à la Ligue de l'Enseignement a permis un travail plus rigoureux des procédures comptables.

B - COMPTE DE RÉSULTAT :

- Le compte de résultat affiche un excédent de 31 139.25 €, ce montant intègre la subvention de 50 000 € du Conseil Départemental ciblée sur le fonctionnement ce qui veut dire que sans cette subvention, le résultat serait en négatif de 18 860.75 €. Déficit à relativiser puisque des facteurs ponctuels sont venus impacter ce résultat : contrôle URSSAF, départ de Marie Gobatto comptable et un montant de loyer important du chalet Edelweiss à Saint François Longchamp (pour la dernière année).
- Une réorganisation globale des missions du personnel du siège a permis une économie non négligeable sur la masse salariale.
- Les séjours tous confondus organisés par l'A.S.C.D. ont engendré un bénéfice de 145 544.35 € (170 338.52 € en 2016/2017) représentant une baisse d'activité pour les séjours gérés par le siège concernant à la fois les séjours traditionnels, accompagnés et les courts séjours CAP Savoie. Baisse sans doute liée à la diminution générale des subventions, mais également à certains facteurs liés au contexte social.





- La constante augmentation du chiffre d'affaires de l'A.S.C.D. ainsi que du nombre de journées élèves (forte hausse du nombre de séjours neige organisés par les établissements extérieurs) est plutôt rassurante.
- Le reliquat de l'ordre de 17 000 € résultant de la subvention non distribuée en direction des familles (282 631 € dépensés pour une subvention de 300 000 €) a permis d'établir deux demandes d'aides exceptionnelles au Conseil Départemental. Une demande concernant un projet de séjour « Yamakasi » et une autre concernant un achat de matériel pour l'aménagement d'un terrain appartenant au CCAS à Aiguebellette.
- Constat d'un déficit d'environ 38 000 € pour le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp dû à des problématiques de gestion, une difficulté récurrente de remplissage pour le printemps et l'été avec de moins en moins d'inscription de colonies. Pour 2018/2019, la baisse du montant du loyer défini dans le cadre de la Délégation de Service Public (60 000 € à 30 000 €) permettra un rééquilibrage budgétaire.
- Le résultat excédentaire de près de 84 000 € du centre montagne l'Arméra à Valmeinier confirme la validation des choix de réorganisation arrêtés et de la création de la SAS Cap'Ouréa.

M. Nicolas BOVE, Commissaire aux comptes certifie les comptes de l'A.S.C.D. sincères et véritables. Deux rapports sont mis au vote :

- > Rapport sur les comptes annuels avec un report sur l'exercice 2018/2019 de la somme de + 31 139.25 €
- ➤ Rapport sur les conventions réglementées : Subvention du Conseil Départemental : 350 000 €

Fonctionnement de l'ASCD : 50 000 € Aide aux familles : 282 631 €

VOTE: 37 voix (16 vote; et 21 pouvoir;)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

3 - PERSPECTIVES DE L'A.S.C.D.

A - PERSPECTIVES 2018/2019:

□ Classes de découvertes :

Les perspectives d'activité arrêtées début décembre 2018 pour tous publics confondus s'élèvent à 211 classes (216 en 2017/2018) et le détail par public se décompose de la manière suivante :

- > 186 classes pour le 1^{er} degré public
- > 12 classes pour le second degré public
- 13 classes pour l'enseignement privé (13 pour le 1^{er} degré)

Courts séjours :

- 58 courts séjours CAP Savoie inscrits
- 17 courts séjours accompagnés non aidés

Classes de neige extérieures :

- 69 classes dont 2 établissements de la Réunion et 1 du San Salvador

Séjours extérieurs autres :

- 7 séjours accompagnés non aidés.

Synthèse:

• Le comparatif de la perspective d'activité 2018/2019 avec 211 classes déclarées à celle de 2017/2018 pour 216 classes, affiche une légère diminution.

Pour l'organisation A.S.C.D., cette baisse concerne essentiellement les séjours traditionnels. Les séjours accompagnés et les courts séjours CAP Savoie augmentent de manière significative. Les séjours « autonomes » organisés par les écoles sont également en légère hausse.

Le nombre de classes de neige extérieures continue sa progression participant ainsi à la dynamique d'activité de nos deux centres en particulier.





Adresse postale : 2A Impasse du Chardonnet 73000 CHAMBERY

- L'activité globale des séjours A.S.C.D. représente 82 % de l'ensemble des classes de découvertes organisées dans notre département et en grande majorité par le 1^{er} degré public. Depuis trois ans, la tendance des classes de découvertes est à la baisse. La proposition des activités, les évolutions sociétales, l'âge des enseignants partants et la motivation des jeunes enseignants peuvent sans doute expliquer pour partie cette situation. Un important travail de réflexion devra se mettre en place sur la formation initiale que ce soit au niveau de l'Education Nationale ou de l'ESPE afin de relancer une dynamique de départs.
- Il est important de souligner le travail de qualité fourni par les ambassadeurs sur la réactualisation des dossiers pédagogiques en lien avec les domaines du Socle Commun, dossiers qui se trouvent sur le site de l'A.S.C.D.
- Concernant les destinations de séjours, la baisse la plus marquante est celle des classes de mer (- 41 %). Les séjours neige et les autres séjours restent stables. La problématique de l'activité ski est toujours présente. C'est pourquoi le travail de collaboration avec Domaines Skiables de France se poursuit afin de trouver des solutions ou du moins des propositions qui inverseraient cette tendance à la baisse. Cette année, l'A.S.C.D. a mis en place pour les séjours neige une version livret de l'élève en anglais avec sur le terrain la mise à disposition de moniteurs ESF intervenant dans cette langue. Les enseignants ont travaillé en amont sur ce document pour préparer le séjour.
- Pour information, l'Association des Amis de la Jeunesse et des Sports cesse son activité au Club Nautique du Bourget du Lac et c'est le Yachting Club du Bourget du Lac qui reprend la gestion du bâtiment. Une enveloppe d'aide aux départs particulière pour ces départs sera versée à l'A.S.C.D. afin de régulariser une situation « historique » liée à l'Association des Amis de la Jeunesse et des Sports. Ce versement fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

B - L'ACTUALITÉ DES CENTRES :

□ Chalet Edelweiss à Saint François Longchamp:

- Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public, l'attribution de la gestion du chalet Edelweiss a été confiée à l'A.S.C.D pour une durée de cinq ans (du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023). Les réajustements des conditions financières de cette convention plus incitatifs et favorables, avec notamment un montant de loyer moins élevé (30 000 €), permettront à l'A.S.C.D. de retrouver un équilibre budgétaire sur le chalet.
- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2019 s'élèvent à 6 512 journées (période du 29/12/2018 au 21/06/2019. Nette progression par rapport à 2017/2018 avec un nombre de nuitées pour les groupes et les familles en augmentation. Baisse concernant l'accueil de colonies.

□ Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier :

- Les perspectives de remplissage pour l'hiver 2019 se situent sensiblement au même niveau que l'an passé avec tout de même une légère hausse (+ 350 nuitées) sur une période plus longue du 26/12/2018 au 26/07/2019.
- Les différents aménagements prévus (salle de sport pluriactivités, mur d'escalade, salle de remise en forme, espace détente etc..) ainsi que les travaux relatifs au bâtiment des Aigles ciblés sur l'amélioration des conditions d'accueil des familles contribueront certainement à une hausse de fréquentation.
- La partie «commerciale» relative à la gestion des appartements et à l'accueil des familles est transférée à la société Cap'Ouréa.





4 - CAP'OURÉA

- Nomination d'une nouvelle directrice, Mme Maryline ROEDERER succèdera à Mme Annick CARCERERI.
- Un bail commercial d'une durée de 9 ans a été signé le 1er septembre 2018, entre l'A.S.C.D. et Cap'Ouréa pour la commercialisation de certaines parties des bâtiments du Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier (10 chambres situées dans le bâtiment des Aigles, 3 appartements et les ateliers dans lesquels seront aménagés une salle de sport).
- D'importants travaux de rénovation seront engagés sur ces parties permettant ainsi une augmentation d'activité
- Pour faire face financièrement à la réalisation de ces travaux, Cap'Ouréa a monté auprès de la Région et du Département, deux dossiers de demande de subvention. Les montants sollicités s'élèveraient pour la Région à hauteur de 400 000 € et pour le Département à hauteur de 100 000 €. Pour sa part, Cap'Ouréa souhaiterait emprunter la somme de 250 000 € maximum à un taux de 1.98 % sur 20 ans soit des mensualités de 1 262.34 €. Il est bien évident que sans l'octroi de ces subventions, aucuns travaux ne pourraient être engagés.
- En contrepartie de la mise à disposition des bâtiments concernés, l'A.S.C.D percevra un loyer de 1 000 € par mois en 2018 et 2019 durant la période des travaux, montant actualisé à 4 000 € dès 2020.
- Création d'un nouveau logo.

5 - ADHÉSIONS

- Il est proposé pour la dernière année, le maintien de l'ensemble des tarifs d'adhésions pour 2019/2020.
 (Le conseil d'administration ayant souhaité la reconduction des montants de cotisations sur trois ans).
- Mise en place d'une convention entre CAP'OUREA et l'A.S.C.D. pour une cotisation forfaitaire de 3 000 €
 par an. En effet, CAP'OUREA ne propose pas d'adhésion à ses clients puisque difficile de vendre une
 adhésion A.S.C.D. en tant que société. Ceci pour compenser un manque à gagner de l'A.S.C.D.
 Le montant de cette cotisation forfaitaire sera actualisé chaque année.

VOTE: 37 voix (16 vote; et 21 pouvoirs)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

La séance est levée à 18 H 30.

Chambéry, le 16 Janvier 2019

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale Président de l'A.S.C.D. Par Delégation

Frédérie GILARDOT

Le Secrétaire Général

Eric LANOE



